le 25 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DASES 326 G Participation et avenant à convention avec l'association ARFOG (13e).

M. Romain LEVY, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose de signer un avenant à convention avec l'association "ARFOG - Accueil, Réinsertion sociale des personnes et des Familles - Œuvres des Gares", dont le siège est situé 14, rue Bellier-Dedouvre (13e), pour l'attribution d'une participation au fonctionnement du dispositif d'accueil hivernal des Mineurs Isolés Etrangers (MIE) 83, rue de Sèvres (6e);

Sur le rapport présenté par M. Romain LEVY, au nom de la 6e Commission,

Délibère:

- Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer avec l'association "ARFOG", dont le siège est situé 14, rue Bellier-Dedouvre (13e), un avenant à convention dont le texte est joint à la présente délibération.
- Article 2 : Une participation d'un montant de 33.130 euros est attribuée à l'association "ARFOG" au titre de 2012.
- Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2012 du Département de Paris, chapitre 65, nature 6568, rubrique 51.